



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

Contact presse :
Bureau de la représentation de l'état
et de la communication interministérielle
pref-communication@orne.gouv.fr
tél : 02 33 80 62 07

Alençon, le 12 octobre 2017

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFÈTE DE L'ORNE

Plan préfectures nouvelle génération

La préfecture se modernise

La fin des déplacements aux guichets

Les objectifs du plan préfectures nouvelle génération sont de proposer aux usagers un service de meilleure qualité et renforcer quatre missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures : la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, la coordination territoriale des politiques publiques. Ces missions sont au service des particuliers, des territoires, des élus, des chefs d'entreprise, des partenaires associatifs, et au bénéfice de la sécurité des Français et du respect de la loi.

Dans ce cadre, les procédures de délivrance des titres sont totalement dématérialisées. Une première étape avait été réalisée pour la demande de carte nationale d'identité depuis le 1^{er} mars 2017. Cette modernisation s'étend désormais aux permis de conduire et aux cartes grises.

Le plan « préfectures nouvelle génération » transforme considérablement les modalités de délivrance des titres réglementaires. L'État s'inscrit dans cette révolution numérique pour simplifier encore davantage les démarches des particuliers et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs. Il s'agit d'une demande forte d'un grand nombre d'usagers.

Afin de faire gagner du temps aux usagers, il n'y a plus à se rendre en préfecture. Les guichets des cartes grises et des permis de conduire de la préfecture de l'Orne fermeront par conséquent le 30 octobre 2017. Les démarches doivent être effectuées en ligne sur Internet, et sont dorénavant accessibles 24h/24 et 7 jours/7. Un point et des espaces numériques (ces derniers situés notamment à Athis Val de Rouvre, Gacé, Le Mêle sur sarthe, Moulins la Marche, Putanges le Lac, Rémalard en Perche, Sées, Trun) sont aussi mis à disposition dans l'Orne pour ceux qui ne pourraient pas accéder à Internet. Vous trouverez les détails sur : <http://www.orne.gouv.fr/vos-demarches-administratives-accessibles-dechez-a8307.html>

Toutes les informations et les démarches sont sur www.demarches.interieur.gouv.fr

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE :
Madame la Préfète de l'Orne – B.P. 529 - 61018 ALENÇON CEDEX
Internet : www.orne.gouv.fr